

## **La famille ressource ou handicap ? Les solidarités familiales en faveur des jeunes adultes.**

**N. JONAS, OSC (CNRS-FNSP), Paris**

### **Introduction**

Lorsque Pierre Bourdieu déclarait dans une conférence reprise dans *Questions de Sociologie* « la jeunesse n'est qu'un mot », il ne voulait pas dire que la jeunesse était un phénomène unique et bien établi. Au contraire, si la jeunesse n'est qu'un mot c'est parce que ce n'est pas un concept clair renvoyant à une réalité sociale univoque. Si la jeunesse n'est qu'un mot c'est parce qu'on place sous ce vocable bien commode une vérité imposée qui n'a pourtant rien d'évidente. Bourdieu visait en fait deux ambiguïtés contenues dans cette notion de jeunesse. La première a trait au fait que la jeunesse n'est qu'une étape relative du cycle de vie. Les adultes biologiquement âgés s'octroient la sagesse, c'est-à-dire la responsabilité, c'est-à-dire le pouvoir. Ils relèguent aux adultes plus jeunes, juste sortis de l'enfance, l'insouciance inhérente à la jeunesse, c'est-à-dire l'irresponsabilité, c'est-à-dire le non pouvoir. La jeunesse est donc d'abord un état relatif inachevé de l'âge adulte dans lequel sont cantonnés toute une partie de la population. Quand on regarde effectivement les différentes époques historiques ou les différentes ères géographiques (internationales, nationales, régionales ou locales) on se rend bien compte que la jeunesse correspond toujours à cette frontière biológico sociale fluctuante séparant ceux qui ont le pouvoir de ceux qui ne l'ont pas. La deuxième ambiguïté relevée par Bourdieu correspond au contenu même de la jeunesse. Qui sont les jeunes adultes ? On a trop souvent l'image de Tanguy ou du personnage de Romain Duris dans *l'Auberge Espagnole*, de l'étudiant citadin éloigné des contingences matérielles. Or cette image n'est que très partielle et ne correspond, finalement, qu'à une partie des jeunes adultes des classes moyennes et supérieures des grands centres urbains. La réalité de la jeunesse est, et vous êtes bien placés pour le savoir, bien plus hétérogène que cela.

Étant bien posées ces difficultés à cerner précisément et exhaustivement ce que l'on entend par « jeunes adultes », un sociologue voulant mener une enquête statistique sur ces jeunes adultes est bien obligé de poser quelques critères arbitraires faisant appel au bon sens commun. Nous entendrons donc par jeunes adultes l'ensemble des individus possédant les caractéristiques suivantes :

- ceux qui sont âgés entre 18 et 25 ans (cette barrière biologique de l'âge n'est pas un absolu, nous verrons que certaines enquêtes font débiter la jeunesse à 20 ans et que d'autres la font se poursuivre jusqu'à la trentaine)
- ceux qui vivent hors du domicile parental. (là encore le critère est discutable mais il permet de prendre en compte un certain facteur d'autonomie vis-à-vis des parents).

Avec cette définition statistique, toutes les difficultés de notre propos ne sont pas encore levées. En effet, étudier les solidarités familiales revient également à se confronter à de nombreux défis. Nous définirons les solidarités familiales comme l'ensemble de biens et services non marchands échangés entre les membres d'une parenté. Mais comment les compter et, surtout, comment les faire apparaître dans des statistiques ? Prenons un exemple. Considérons un homme médecin. Ce médecin a parmi ses patients sa cuisinière. L'ensemble des services que s'échangent ces deux personnes (soins médicaux et repas) font l'objet d'une transaction marchande facturée qui apparaît dans la comptabilité nationale. Considérons maintenant que ces deux personnes se marient, désormais, si tout se passe normalement, ces transactions entre époux ne font plus l'objet de contrat de transaction. Le statisticien de l'Insee ne verra plus ces services dans sa base de données. Et pourtant ces services existent bien. Mais comment les faire apparaître ? Comment faire dire au gens ce qui relève de l'ordinaire ? Comment leur faire compter des services donnés ou rendus alors que l'échange de ces services est normalement guidé par la gratuité au sein de la famille ? Enfin comment les comparer entre eux ? Ces questions n'ont rien d'évident. Il faut souvent avoir recours à des trésors d'ingéniosité pour établir des questionnaires efficaces et sensés. Étant données ces difficultés, les enquêtes sur les solidarités familiales sont finalement assez rares en France et sont, par définition, toujours incomplètes.

Malgré tout, vous verrez que nous pouvons tirer un certain nombre d'enseignements de ces enquêtes sur les questions des solidarités familiales en faveur des jeunes adultes. Quel sera justement le propos de cet exposé ? D'abord, je dois vous signaler que cet exposé sera avant tout empirique. C'est-à-dire qu'il s'appuiera sur des chiffres. Il s'agit en fait d'une synthèse de plusieurs enquêtes menées depuis le milieu des années 1990 et qui peuvent être rapprochées de la question que nous nous posons aujourd'hui. Par ailleurs, l'ambition première de cet exposé est de rétablir certaines vérités sur les solidarités familiales. Que regroupent-elles vraiment ? Comment s'organisent-elles ? Quelle importance ont-elles dans la vie des jeunes adultes ? Comment peut-on les interpréter ? Comment doit-on penser l'articulation entre ces solidarités privées et le système de solidarités publiques ? Quels liens peut-on finalement tracer entre les solidarités des jeunes adultes et la modernité ? Pour répondre à toutes ces questions, je procéderai en trois points :

- 1) jeunes adultes et aides familiales : un état des lieux.
- 2) Les aides familiales accentuent-elles les inégalités ?
- 3) Jeunesse, solidarités familiales et solidarités sociales.

## **I. Première partie : jeunes adultes et aides familiales : un état des lieux.**

Diapositive 4 : Contrairement aux discours sur la fin des familles, jamais les solidarités familiales ont été aussi importantes que depuis ces 10 ou 20 dernières années. Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs. Pour ce qui est des générations plus âgées, déjà, il faut dire que les parents et grands-parents ont profités du système de retraite et d'assurances sociales d'après-guerre, mais aussi de la formidable croissance des trente glorieuses. Ces générations ont, de fait, des moyens financiers et patrimoniaux incomparablement plus conséquents que les générations précédentes. On pourrait aussi ajouter que l'allongement de l'espérance de vie et la baisse continue de l'âge de la retraite ont permis de faire émerger la catégorie des « grands-parents » disposant de temps et d'argent pour les enfants et les petits-enfants. Pour ce qui est des générations de jeunes, ensuite, les solidarités en leur faveur sont plus importantes parce que leur période de dépendance financière a augmenté. Cela est dû à l'allongement de la durée des études, la baisse de l'âge au mariage et la précarisation du marché du travail. D'une manière générale on observe donc que les étapes du passage à la vie adulte ont reculé, rendant plus nécessaire une aide envers les « non adultes », elle-même rendue possible par l'évolution des moyens dont disposent les « adultes ».

On estime aujourd'hui que les transferts financiers (on ne parle donc pas des services et des dons en nature) au sein de la famille correspondent aujourd'hui à un montant global de 20 milliards d'euros. La majeure partie de ces transferts suivent une trajectoire verticale. Les aides des ménages plus âgés vers les ménages moins âgés (parents vers enfants, grands-parents vers petits-enfants...) représentent à elles seules 75% de ce total, soit 15 milliard d'euros.

En observant le graphique suivant, on se rend d'ailleurs bien compte que la jeunesse correspond à cette période de 18 à 30 ans durant laquelle le montant des aides familiales joue un rôle important dans le niveau de vie des ménages.

Diapositives 5 et 6 : Si on ajoute d'autres services comptabilisables, on remarque l'extrême importance des aides familiales pour les jeunes. Elles représentent près de 50% du revenu des 19-24 ans, et parmi ceux-là, près de 75% de celui des étudiants.

Sous ces valeurs globales se dissimule une variété d'aides proposée aux jeunes ménages. Nous pouvons les distinguer selon leur caractère occasionnel ou régulier, mais aussi selon leur nature : transfert financier, aide au logement, aide alimentaire.

La très grande majorité des jeunes ménages reçoivent des aides financières occasionnelles, en cas de nécessité, de la part de leur famille. 2/3 d'entre eux reçoivent même une aide régulière, quelle que soit sa nature. 9/10<sup>ème</sup> si on considère seulement les étudiants. Notez surtout l'importance de l'aide au logement pour les foyers étudiants. Il faut savoir, par exemple, que 18% des étudiants bénéficient d'un logement appartenant à un membre de leur famille. 31 % bénéficient d'un logement intégralement payé par leurs parents et 23% supplémentaires se font payer leurs factures d'habitation (EDF, Téléphone...) par leurs parents.

Cette typologie reste cependant bien insuffisante pour se rendre compte de l'importance du soutien familial. Il manque notamment tous les menus services d'ordre domestique. Ainsi, 53% des étudiants lavent encore leur linge au domicile parental, 40% passent au moins une nuit par mois chez les parents... Toutes ces aides

n'apparaissent pas dans ces statistiques. De même tout ce qui est de l'ordre du soutien moral, deuxième poste de service apporté aux jeunes adultes selon l'enquête PCV de l'Insee d'octobre 1997, n'apparaît pas non plus. Pour être plus complet, je préfère donc vous proposer cette typologie de JH Déchaux qui classe les aides familiales apportées dans trois catégories selon le domaine d'intervention de la parenté (transferts, travail domestique et accès à autrui), les ressources mobilisées (économiques, matérielles et sociales) et le rôle rempli par ces aides (redistribution du revenu, soutien domestique et soutien réticulaire). La première catégorie correspond à tout ce qu'on a vu sur les aides régulières et occasionnelles. La seconde correspond davantage à ce que nous avons évoqué à propos du linge sale. La troisième catégorie relève du soutien moral, mais aussi de la capacité de la parenté à fournir des conseils pour s'intégrer sur le marché du logement du travail, à trouver des « pistons », ou à faire jouer des relations. L'ensemble de ces offres fait partie de ce que les anthropologues et sociologues de la parenté appellent « l'économie cachée de la parenté ».

Diapositives 7, 8 et 9 : L'économie cachée de la parenté se définit comme le système organisant les aides et services qu'un individu échange avec l'ensemble des personnes auxquelles il est apparenté. Elle se construit autour d'un système complexe d'interactions et d'interdépendance.

Dans ce schéma de Claudine Attias-Donfut (1995) nous voyons les grands principes organisant ces échanges dans les familles occidentales. Il s'agit d'un modèle à trois générations faisant apparaître une organisation « circulatoire » des aides familiales. Deux points sont ici importants. Le premier concerne l'inégalité de cette circulation. Comme je vous l'avais dit précédemment, les générations les plus jeunes sont celles qui en bénéficient le plus. En terme de dons financiers, notamment, elles perçoivent beaucoup plus qu'elles ne distribuent. Le second concerne le rôle nodal de la génération pivot, tiraillée entre les jeunes adultes pas encore autonomes et les ménagés âgés en perte d'autonomie.

Ces inégalités apparaissent encore plus clairement dans ces deux graphiques. Les aides financières données croissent presque régulièrement avec l'avancée dans le cycle de vie, mais les aides en nature connaissent un pic très marqué pour les générations pivots. Les aides reçues connaissent, quant à elles, une forte décroissance une fois passée la période de jeunesse. Seules les aides en nature augmentent légèrement après 65 ans.

L'idée qui est au fondement de cette économie cachée de la parenté est donc celle d'une solidarité intergénérationnelle. Pour schématiser, on reçoit, puis on donne, puis on reçoit en nature et on donne en argent. Un tel principe d'organisation n'est pas sans poser quelques difficultés d'ajustement. Les jeunes adultes qui reçoivent des aides peuvent ne pas supporter d'être placés dans un système d'interdépendance les liant à perpétuité aux générations passées et futures. Les générations plus âgées peuvent considérer leurs enfants ou petits-enfants comme des ingrats dès lors que ceux-ci réclament une autonomie de fonctionnement sans cesse croissante malgré l'aide dont ils bénéficient de la part de leur famille. Bref, l'économie cachée de parenté peut être génératrice de conflits puisque accepter de recevoir devrait signifier accepter de renier une partie de son indépendance.

Par ailleurs, puisqu'on ne peut donner que ce que l'on a, on peut se demander si une telle organisation des solidarités familiales n'est pas de nature à accentuer les inégalités sociales.

## **II. Deuxième partie : Les aides familiales accentuent-elles les inégalités ?**

Diapositives 10 et 11 : Si on se penche sur les transferts financiers au sein de la famille selon le milieu socio professionnel, on remarque que ce type d'aide est d'autant plus important que l'on s'élève dans la hiérarchie sociale. Les cadres disposent de plus de moyens financiers que les ouvriers, eux-mêmes en ont davantage que les inactifs. En conséquence, les enfants de cadres reçoivent plus d'aides financières que les enfants d'ouvriers qui en reçoivent plus que les enfants d'inactifs. Dans un strict cadre financier, on comprend bien que le patrimoine et les revenus salariaux sont très discriminants dans le volume des aides données et reçues. Mais qu'en est-il des autres types d'aide ?

Pour répondre à cette question, il faut d'abord revenir sur ce que l'on sait de la morphologie sociale des systèmes d'entraide familiale. Sans revenir aux études culturalistes (dont les dérives sont nombreuses) voilà ce que l'on peut dire. Les milieux populaires se caractérisent par une forte homogamie (les familles des époux sont originaires de lieux peu éloignés). Ce qui fait que la parenté de chaque couple est finalement peu éloignée géographiquement. Les contacts avec les différents membres de la famille seront alors plus

réguliers et les occasions de rencontres sont plus fréquentes. Par ailleurs, étant donnée la précarité du travail et le taux de chômage dans les emplois peu qualifiés, l'aide familiale revêt un caractère primordial dans ces milieux sociaux. La famille joue alors un rôle assurantiel de premier plan. Ces deux traits caractéristiques de la famille en milieu populaire (homogamie et rôle assurantiel) laissent supposer que l'aide familiale y est très développée. Au contraire, dans les classes moyennes et supérieures, l'idéologie de l'indépendance et de la réalisation de soi (de Singly, 1995) est particulièrement forte. Les solidarités familiales ne doivent pas empiéter sur l'autonomie de fonctionnement des différents ménages. Dans ce cas, les aides familiales sont moins régulières.

Cependant, malgré la plus forte fréquence des aides en milieu populaire, les classes moyennes et supérieures sont non seulement capables de donner plus en volume (comme nous l'avons vu à propos des transferts financiers) mais aussi de donner plus en diversité : conseils, aide scolaire, logement, transferts financiers, prêt de voiture...

Par ailleurs, le fait d'avoir de nombreux membres dans sa parenté sans les voir ou sans les connaître personnellement (comme c'est souvent le cas dans les classes moyennes et supérieures) s'avère être plus un avantage qu'un handicap. L'anthropologue britannique Elisabeth Bott parlait à ce propos de force des liens faibles. La parenté joue ici le rôle d'un réseau de relations (d'un ressource ou d'un capital pour parler comme Bourdieu) diversifiées et mobilisables en cas de besoin. Son rôle est particulièrement déterminant, par exemple, pour trouver un stage, un boulot d'été, un premier emploi ou un logement. Les enfants des classes populaires, notamment, qui bénéficient moins souvent de ce type de réseau, se retrouvent ainsi souvent désavantagés en terme d'aides familiales utiles pour leurs études ou leur insertion professionnelle. Par exemple, les enfants d'ouvriers ont 1,5 fois plus de chance de vivre chez leurs parents alors que leur lieu d'étude se trouve à plus d'une heure de trajet du domicile. Dans de telles conditions, on peut dire que les inégalités sociales sont, en moyenne maintenues, voire renforcées, par l'intermédiaire des aides familiales.

Diapositive 12 : Si la question des rapports entre inégalités sociales et solidarité familiale a déjà fait l'objet de quelques publications, on s'intéresse beaucoup moins aux autres inégalités sous-tendues par le système d'entraide, notamment celles liées au sexe. On sait depuis longtemps déjà que la socialisation sexuée des enfants entraîne des aspirations professionnelles très marquées entre filles et garçons que l'on retrouve dans les choix d'orientation scolaire. Basiquement, les sciences pour les garçons et les lettres pour les filles. Au sein de ces champs disciplinaires, les inégalités sont encore renforcées dans la mesure où les filles, pourtant meilleures dans leurs études au lycée, sont encouragées à choisir des études courtes et les garçons des études longues.

Ces encouragements différenciés se retrouvent directement dans les aides familiales versées aux jeunes adultes. Les jeunes femmes sont davantage poussées (et elles le demandent elles-mêmes par le jeu inversé de la socialisation) vers l'autonomie et la responsabilisation : on leur finance plus volontiers un logement et un versement financier régulier (comme un salaire, si l'on veut). Ces prestations leur sont d'autant plus volontiers fournies que la période de leurs études est censée être assez courte. Les jeunes hommes, quant à eux, bénéficient davantage d'aides financières au coup par coup, de prêts ponctuels de voiture et subissent donc moins de pression pour la réussite de leurs études...

On retrouve là toute l'ambiguïté de la solidarité familiale dans la mesure où le type d'aide apportée peut signifier un certain nombre d'attentes de la part des donneurs envers les prestataires. C'est ainsi que les conflits sont plus nombreux entre les jeunes adultes filles et leurs parents qu'entre les jeunes adultes garçons et leurs parents. Si les études sont trop longues, ou trop laborieuses, les filles peuvent être encouragées à chercher un emploi pour se financer et se retrouver peu à peu exclues du jeu des solidarités. Elles sont également encouragées à entrer en couple plus rapidement.

Diapositive 13 : Pour en terminer avec les inégalités sociales engendrées par les solidarités familiales, je me contenterai de vous lister quelques autres critères qu'on oublie souvent de prendre en compte. D'abord, il ne faut pas oublier que la catégorie des jeunes adultes est une catégorie très hétérogène. Au sein de ce groupe le tableau suivant vous montre que les étudiants sont les plus privilégiés dans les échanges au sein de la parenté. Les aides familiales représentent pour eux une part importante de leurs revenus. Elles ont un rôle redistributif primordial, rôle dont l'importance est bien moindre pour une autre catégorie de jeunes adultes fragilisés : les inactifs.

Une autre ligne de clivage concerne les boursiers et les non boursiers. Les boursiers perçoivent une compensation publique venant corriger l'insuffisance des moyens de la famille d'origine des étudiants. Mais les bourses ne règlent pas tous les problèmes : d'une part, en cas d'échec scolaire, les bourses peuvent ne

pas être reconduites et ainsi replacer l'étudiant dans un système défaillant et aléatoire de solidarité familiale, d'autre part, un pourcentage non négligeable de jeunes des classes moyennes inférieures ont des parents qui gagnent trop pour les critères sociaux des bourses mais pas assez pour offrir un soutien efficace à leur enfant étudiant.

Un autre critère ne doit pas être oublié : le critère géographique. En effet, les familles résidant dans les grands centres urbains sont souvent avantagées du fait de la proximité des lieux d'étude de leurs enfants. Je tiens ici notamment à souligner la charge que peut représenter pour les familles vivant en milieu rural ou dans les petites villes, un lieu d'étude éloigné d'au moins un de leurs enfants. Les aides dont bénéficient ces derniers risquent souvent d'être limitées.

Enfin, il me faut vous dire un mot d'un domaine totalement absent des études sur les inégalités : celui des filières. En effet, on a pu remarquer que les familles aidaient plus volontiers les étudiants qui faisaient le choix d'études jugées « respectables » ou « difficiles ». Les étudiants en médecine ou en CPGE (Classes préparatoires aux grandes écoles) sont plus aidés. A l'inverse, les étudiants en AES ou en sociologie exercent plus souvent un emploi pour financer une partie de leurs études. Cependant, les parents aideront quand même leur enfants lorsque les études suivies garderont un lien avec le milieu social d'origine (exemple : le fils d'un employé de banque qui serait en école de commerce).

Au terme de ce bilan on peut donc dire que les aides familiales jouent sur les inégalités sociales mais qu'il faut bien se garder de simplifier ces effets. Ces inégalités ne sont ni univoques, ni universelles, ni systématiques.

### **III. Troisième partie : Jeunesse, solidarités familiales et solidarités sociales.**

Diapositive 14 : L'Etat-providence français, dont le système de prestations sociales fait partie, connaît une crise de fond depuis les années 1980-1990. Pierre Ronsanvallon distingue trois dimensions dans cette crise :

- une dimension idéologique : L'Etat-providence a été bâti après-guerre sur un modèle interventionniste de type keynésien. Ce modèle de pensée est aujourd'hui discrédité par le monde des affaires qui lui préfère l'idéologie libérale.
- Une dimension philosophique : le principe de la justice sociale repose sur ce que Rawls nomme « le voile d'ignorance ». Le chômage, la maladie, la parentalité... sont des « risques » auxquels tout le monde peut être confronté. Mais avec le développement des politiques publiques, la polarisation des inégalités sociales et l'accroissement de l'ingénierie sociale, on assiste aujourd'hui au « déchirement du voile d'ignorance ». On sait que les risques pèsent sur certaines catégories de population plus que sur d'autres. Or, selon le même principe que pour les assurances automobiles, ceux qui encourent le moins de risques ne sont pas disposés à payer (par l'intermédiaire des impôts qui financent l'état-providence) pour les autres.
- Une dimension financière : la crise du salariat, le chômage de masse, l'augmentation de la durée de vie et l'explosion des dépenses de santé font peser de grands doutes sur la pérennité financière du système social français.

C'est dans ce contexte de crise qu'un débat a émergé il y a une quinzaine d'années : doit-on substituer les solidarités familiales aux solidarités sociales ? La famille doit-elle remplacer l'Etat défaillant ? La solidarité privée doit-elle prendre le pas sur la solidarité publique ?

Diapositives 15 et 16 : Sans revenir sur tous les aspects de la question ni même sur les projets de société qu'elle dissimule, je voudrais juste vous apporter quelques éléments de réflexion sur le thème des inégalités. Est-ce qu'il serait raisonnable de substituer la famille à l'Etat-Providence ?

Les solidarités familiales et les aides sociales s'opposent sur plusieurs domaines.

La substitution n'est, dès lors, pas souhaitable. Elle l'est d'autant moins si on regarde le montant des aides familiales en fonction de l'âge. On le voit bien sur le tableau suivant, les aides familiales sont transitoires. Elles diminuent fortement après 21-22 ans, les aides sociales devenant alors de plus en plus nécessaires pour les jeunes adultes.

Solidarités familiales	Solidarité publique
<b>Inégalités :</b> Accentuation des inégalités	<b>Redistribution :</b> Correction verticale et horizontale des inégalités sociales
<b>Individualisation :</b> Les aides dépendent des cas individuels (sympathie, histoire familiale, éducation...)	<b>Universalité :</b> Les aides s'adresse à tous ce qui en ont besoin
<b>Aléatoire :</b> Les familles ne peuvent pas forcément couvrir tous les types de besoin, ni à chaque fois, ni pour chaque membre.	<b>Systématique :</b> Les aides sont distribuer quelle que soit la période ou l'individu.
<b>Moyens limités :</b> Certaines dépenses ne peuvent pas être couvertes ou risquent de fragiliser la famille.	<b>Moyens illimités :</b> L'Etat peut supporter de lourdes charges. Il n'a pas de risque d'insolvabilité.

Il ne faut donc pas substituer la famille à l'Etat mais faut il pour autant penser ces deux sources de soutien pour le jeune adulte en terme d'opposition et de contradiction. Ne peut-on pas penser l'articulation ?

Diapositive 17 : Pour répondre à cette question, il faut passer par la comparaison internationale. Prenons l'exemple de la question du financement des étudiants en Europe traité à la façon de la typologie de Gosta Esping-Andersen sur *les trois mondes de l'Etat-Providence*. Sur ce graphique (représentation d'une analyse factorielle des correspondances) sont placés les pays de l'Union Européenne de part et d'autre de deux axes représentant le financement du coût de l'instruction (en abscisses) et le financement du coût de la vie étudiante (en ordonnées). On lit sur ce graphique que les pays européens se regroupent en quatre ensembles selon la prise en charge de l'Etat ou la contribution privée du financement du coût de l'instruction et selon l'autonomie des étudiants ou la responsabilité des familles dans le financement du coût de la vie. La France appartient au même groupe que l'Irlande, la Belgique, l'Espagne, le Portugal et l'Italie qui se caractérise par des systèmes avec contribution privée au coût de l'enseignement et responsabilité des familles dans le coût de la vie étudiante. Dans ce groupe, la contribution privée des familles au coût de l'enseignement est sans doute plus forte aujourd'hui en Italie où les établissements d'enseignement supérieur ont acquis une certaine liberté dans la définition des montants des droits, ainsi qu'au Portugal où les montants des droits de scolarité ont été relevés dans le secteur public et où un tiers des étudiants fréquentent des institutions privées qui prélèvent des droits de scolarité substantiels. Par ailleurs, la responsabilité des familles dans la prise en charge du coût de la vie est omniprésente dans ces pays, même si en France des aides aux logements, octroyées en fonction des revenus des étudiants et non de leur famille, tendent à promouvoir l'indépendance des étudiants. Tous ces pays distribuent des aides familiales aux parents des étudiants pour compenser la charge que constitue l'inscription d'un enfant dans l'enseignement supérieur. En Irlande, cependant, ces aides ne sont plus attribuées aux familles lorsque l'étudiant atteint son 19<sup>ème</sup> anniversaire.

Ce qu'on voit à travers cet exemple, c'est qu'il existe de nombreuses façons d'articuler aides sociales et aides privées. Réfléchir à une nouvelle forme d'articulation est donc possible en France pour que famille et Etat ne soient plus systématiquement opposés sur le débat des solidarités en faveur des jeunes adultes.

### Conclusion : la famille est-elle archaïque ?

Diapositive 18 : la question centrale qui se dissimule sous le thème de cet exposé est celle de la modernité de la famille. La modernité est un terme ambigu qui est souvent adossé à des jugements de valeur rendant

l'analyse scientifique délicate. La multiplication des formes familiales et la crise institutionnelle de la famille ne doivent pas nous faire oublier que le système de parenté actuel s'adapte aux exigences de son temps. La véritable interrogation porte plutôt sur la capacité de la famille à promouvoir l'indépendance des individus ou, au contraire, à les maintenir dans une forme de dépendance. Cette dialectique est primordiale pour les jeunes pour lesquels les étapes du passage à la vie adulte (et donc à l'autonomie) sont de plus en plus diffuses. Finalement, la place de la famille, par rapport à celle de la solidarité publique, dans la construction des jeunes adultes dépend largement du projet de société que l'on souhaite mettre en place. Les enjeux à venir concernent donc notre capacité à ne plus voir la famille de façon monolithique, sorte de résurgence d'un ordre social passé, et à réfléchir sur ses avantages dans la prise d'autonomie des jeunes adultes. En ce sens, les premières pistes ouvertes par la refonte de certains critères d'attribution d'allocations par la CAF sont d'une importance tout à fait primordiale : doit-on prendre en compte les revenus des jeunes ou ceux des parents ? Doit-on prendre en compte les situations familiales particulières ? Faut-il verser les allocations aux parents ou aux jeunes adultes ? Autant de questions auxquelles il faut apporter des réponses pour reformuler l'articulation entre famille et Etat dans le passage à la vie adulte.

Diapositive 19 : Pour aller plus loin, si ça vous intéresse, et étant donné que les études sur ce sujet sont plutôt traitées sous forme d'article difficilement accessible, je vous encourage à aller voir deux sites Internet : celui de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) et celui de l'Insee.

Merci de votre attention.